

Grille de prix de l'Offre gaz

Applicable au 01 juillet 2017 - Offre de fourniture de gaz naturel pour les clients particuliers

L'Offre gaz porte sur la fourniture de gaz naturel et sur l'accès et l'utilisation du réseau public de distribution, à destination des clients résidentiels.

La grille de prix de l'Offre gaz

		Conso 1		Conso 2 / Conso 3	
		HT	TTC	HT	TTC
Abonnement €/ mois		6.65	7.67	15.57	19.01
Prix du kWh €/ kWh	Zone 1	0.0537	0.0715	0.0354	0.0495
	Zone 2	0.0537	0.0715	0.0360	0.0503
	Zone 3	0.0537	0.0715	0.0366	0.0510
	Zone 4	0.0537	0.0715	0.0372	0.0517
	Zone 5	0.0537	0.0715	0.0378	0.0524
	Zone 6	0.0537	0.0715	0.0384	0.0531

Option Conso 1 : cuisson et/ou eau chaude (consommation inférieure à 6 000 kWh/an)

Option Conso 2 : chauffage (consommation entre 6 000 et 11 000 kWh/an)

Option Conso 3 : chauffage (consommation supérieure à 11 000 kWh/an)

Zones 1 à 6 : les zones de prix sont définies en fonction des coûts de transport, de distribution et de stockage et dépendent de la commune d'habitation; elles sont identiques à celles des tarifs réglementés de vente de gaz. Le client peut savoir à quelle zone il est rattaché en se connectant sur sowee.fr, ou en contactant son conseiller Sowee.

La composition du prix de l'offre

(Article 4 et Annexe 1 des Conditions Générales de Vente)

Les prix toutes taxes comprises (TTC), tels qu'indiqués sur la grille de prix ci-dessus, correspondent à :

- l'abonnement, dont le montant est fonction de l'offre de fourniture et de l'option de prix retenues par le client ;

- la consommation, égale au nombre de kWh consommés, multiplié par le prix unitaire du kWh ;

auxquels s'ajoutent :

- la Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA),

- la Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel (TICGN),

- la TVA, au taux de 5,5% pour l'abonnement et de 20% pour les consommations.

Le montant des taxes applicables est disponible sur le site internet sowee.fr

Notes communes à tous les fournisseurs :

Les prix mentionnés ci-dessus sont toutes taxes comprises.

Les clients dont les ressources du foyer sont inférieures à un certain plafond défini par décret bénéficient, sur demande, d'une déduction forfaitaire sur leur facture pendant un an renouvelable.